

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 47
Nombre de membres présents	<input type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 47
Notes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

2022.02.02

STE AGATHE ASSAINISSEMENT
 DELIBERATION
 DU 04 Mars 2022
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/> 47
Nombre de membres présents	<input type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/> 47
Notes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation : 22/02/2022

Séance du 04/03/2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PRUDHOMME Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		
Résultats reportés		703,19 €		
Part affectée à investiss	4 515,59 €	4 653,93 €	2 666,61 €	
Opérations de l'exercice	4 515,59 €	5 357,12 €	2 666,61 €	0,00 €
Totaux				
Résultat de clôture		841,53 €	1 063,58 €	0,00 €

Besoin de financement	1 063,58 €
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	1 063,58 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ort signé au registre des délibérations PRUDHOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, RONDEPIERRE Sandrine, GUEDON Serge, MATTANA Nathalie, MILLET Sabine, REY

841,53 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,
 Le Président, lors du vote du compte administratif,
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



[Handwritten signature]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220304-20220202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022

Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote
 2) En fonction des données communiquées par le comptable